FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO | BUREAU | DIRECTEUR

P.V. N°2 - Clubs CORPOS

Réunion du 15/04/2019

Présents : Mmes Magali LAXENAIRE – Marion ZANGER

MM. Thierry BECHTEL – Arnaud BOCQUET – Denis OEHLER – Renaud REICHARDT – Jaime RODRIGUEZ

Denis OEHLER, Président du CD67, remercie les personnes présentes d'être venues à cette réunion.

Championnat "CORPO" : bilan de la saison 2018/2019 et perspectives pour la saison 2019/2020

Denis OEHLER démarre la réunion en rappelant que, comme annoncé le 07/09/2018 à la réunion de rentrée, le championnat "corpo" a connu cette saison quelques modifications.

Les clubs "corpo" n'ont plus bénéficié de certaines différences de traitement concernant les amendes et les pénalités : l'amende pour absence à l'AGE leur a été appliquée ainsi que des amendes pour documents rendus hors délais.

Pour la saison prochaine : l'utilisation de l'e-Marque sera obligatoire (déjà utilisée par le club de l'ASCMCIC) et les clubs saisiront eux même leurs licences dans FBI.

Les clubs présents signalent qu'ils ont rencontré quelques difficultés : reports de matchs à la dernière minute, problème de disponibilité des joueurs et problèmes de salles.

Les représentants des clubs souhaitent revenir sur l'amende pour absence à l'AGE du 1er/03/2019 (100€) qui leur a été appliquée. Ils rappellent qu'ils étaient d'accord en début de saison pour être présents à l'AG de juin mais que celle de mars n'avait pas été évoquée.
Denis OEHLER leur rappelle que cette amende est appliquée à l'ensemble des clubs. Cette AG concerne un sujet important qui tient à la vie du Comité à laquelle participent tous les clubs, y compris les clubs "corpo". Ils vont être impactés par ces décisions, tous comme ils seront impactés par les prochains changements de statuts.

Deux clubs soulignent qu'ils n'ont pas reçu la convocation à cette AG : Conseil de l'Europe et Eurométropole, en raison d'adresses mails non reconnues par FBI et non enregistrées dans la liste de diffusion. Denis OEHLER soumettra au prochain bureau la proposition d'annuler l'amende pour ces clubs.

Thierry BECHTEL estime que les règles du jeu n'ont pas été annoncées clairement en début de saison : il aurait fallu dire plus clairement que le régime dérogatoire prenait fin. Denis OEHLER et Marion ZANGER rappellent qu'une réunion a été spécialement organisée avant la réunion de rentrée des clubs le 07/09/2018 et que ces informations ont été données. Les représentants des clubs soulignent que cette réunion s'est tenue en 30 minutes dans des conditions un peu compliquées et demandent que les obligations des clubs "corpo" leur soient rappelées.
Compte tenu de cette situation, Denis OEHLER demandera au prochain Bureau de retirer l'amende pour absence à l'AG du 1er/03/2019 à l'ensemble des clubs "corpo". Un compte rendu de la réunion du 15/04/2019 devra être rédigé et transmis aux clubs concernés.

Concernant la saison 2019/2020 :

Denis OEHLER rappelle que les clubs "corpo" ont été consultés sur la possibilité de jouer en 5x5 ou en 3x3. Ils ont majoritairement opté pour le 5x5.

Le CD67, se basant sur le championnat des "anciens", propose d'intégrer les équipes "corpo" au championnat départemental en DM5 et de supprimer le championnat "corpo". Le championnat leur permettra de continuer à jouer en semaine (avec l'accord du club adverse). Ils devront par contre respecter le calendrier fixé. Se pose la question du problème de salle rencontré cette saison par le club de la CTS.

Plusieurs questions sont soulevées par cette proposition :

Les clubs "corpo" jouent habituellement en semaine, comment feront-ils si les clubs adverses ne veulent jouer que le weekend ? Denis OEHLER estime que des solutions peuvent être trouvées avec les clubs.

Se pose également le problème des déplacements : le championnat "corpo" a la particularité de se jouer uniquement sur Strasbourg. Dans un championnat départemental, des déplacements plus lointains seront à prévoir. Denis OEHLER leur précise que les poules sont gérées par le logiciel Optimouv qui réduit au maximum le nombre de kms de déplacements.

Autre point : les nombreux changements dans les dates des matchs : le calendrier "corpo" est assez désorganisé, il sera difficile pour les clubs de suivre un calendrier dans une poule de 10/12 équipes, surtout s'ils ne peuvent jouer qu'en semaine. Prévoir des poules de 8 équipes ?

Denis OEHLER est interrogé sur les raison de l'arrêt de ce championnat "corpo". Il rappelle qu'aucune nouvelle équipe ne s'est engagée dans ce championnat et que certaines équipes comme l'ATSCAF ou ALCATEL ont arrêté d'y participer. Le niveau entre les équipes est disparate et ils jouent toujours contre les mêmes, ce qui peut faire perdre son intérêt au championnat.
Il prend l'exemple de l'ancienne équipe féminine du Crédit mutuel, intégrée depuis plusieurs saisons au championnat départemental.

Les clubs "corpo" soulignent que la possibilité de rajouter un 3ème joueur externe a permis d'égaliser le niveau des équipes et de garder son intérêt au championnat. Le club des Hôpitaux Universitaires pose la question des équipes mixtes. Le règlement fédéral le permet en Département, à la condition que les vestiaires soient séparés.

Denis OEHLER veut également rassurer les clubs sur les matchs du weekend et rappelle l'article 19 du Règlement sportif départemental qui permet au CD67 de fixer une date si l'un ou l'autre club refuse systématiquement les propositions de changements.

Les clubs "corpos" précisent que la mentalité, la philosophie, est différente en championnat "corpo" qui se rapproche d'avantage du loisir que de la compétition. Les joueurs corpo n'ont pas envie de penser compétition, le calendrier va être difficile à suivre avec des changements d'horaires à la dernière minute et ils sont flexibles entre eux pour la table de marque : les joueurs tournent et font parfois la table ¼ temps chacun. Il faudra prévoir des facilités s'ils doivent intégrer le championnat classique.

Thierry BECHTEL annonce que l'équipe de l'Eurométrople risque de ne pas s'engager dans ce championnat et craint la disparition des équipes strictement "corpo".

Denis OEHLER leur propose d'intégrer la DM5 et de faire un point au bout d'une saison. Il présente également le championnat entreprise 3x3 mis en place actuellement par la FFBB et qui aurait permis aux équipes de l'ATSCAF ou d'ALCATEL de continuer à jouer avec un nombre réduit de joueurs.

Si besoin, le CD67 pourra intervenir lors de cette 1ère année dans le championnat. Des poules de 8 équipes pourront être mises en place si c'est nécessaire.

Les clubs "corpo" proposent de sonder leurs joueurs. Un questionnaire va être préparé et envoyé à tous pour connaître leur avis, leurs attentes et leurs questions.

Une autre possibilité est de jouer contre les équipes LOISIR qui existent déjà dans des clubs comme Furdenheim par exemple. Cette solution à l'avantage de la simplicité : pas d'arbitre, pas de table de marque …

Les clubs s'interrogent : pourquoi la solution des années précédentes n'a-t-elle pas été retenue cette saison : une 1ère phase avec des dates imposées et une coupe en fonction des résultats de la phase aller ?
Cela n'a pas été possible en raison des engagements tardifs de plusieurs équipes.

Le club du Crédit Mutuel précise encore qu'ils jouent souvent leurs matchs à 18h30. Cet horaire ne sera-t-il pas problématique pour les autres clubs ? Ce point sera à vérifier.

Denis OEHLER conclu la réunion en disant qu'une intégration dans le championnat départemental est à essayer, avec des adaptations si besoin.
Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à 19h30.